

**MAIRIE
LE POIRE SUR VELLUIRE**

3 RUE PIERRE BALLARD

85770 LE POIRE SUR VELLUIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU Mardi 10 avril 2018

Président :

Alain REMAUD

Secrétaire(s) de séance :

Élisabeth DIEDRICH

Présents :

Alain REMAUD - Philippe LECOINTE - Alain BENETEAU - Élisabeth DIEDRICH - Matthieu RAMBAUD- Sophie MANCEAU -
Maryse DE OLIVEIRA - Frédéric THENAISIE - Patrice BICHE - Jean-Marie OLLIVIER

Absents :

Xavier GRILLO (pouvoir à Alain REMAUD) - Michaël HAPIOT - Christian VEILLON - Caroline POUVREAU

Le Conseil Municipal:

- Sollicite auprès du Département une subvention pour la rénovation du vitrail de l'église. A l'unanimité
- Autorise le Maire à signer le devis COLAS d'un montant HT de 3.990 € pour le prolongement du réseau EP - Aménagement du Centre Bourg. A l'unanimité
- Approuve les comptes administratifs 2017 Commune Assainissement Lotissement CCAS. A l'unanimité
- Approuve les comptes de gestion 2017 Commune Assainissement Lotissement CCAS. A l'unanimité
- Vote les budgets 2018 Commune Assainissement Lotissement. A l'unanimité
- Vote les taux d'imposition 2018. Ils restent inchangés par rapport à 2017. A l'unanimité
- Vote le nouveau taux de la taxe d'aménagement : 2.5 %, exonère à 100 % les abris de jardin à compter du 1er janvier 2019 en vue de la nouvelle commune. A l'unanimité
- Autorise le Maire à signer les déclarations de sous-traitance concernant l'aménagement du Centre Bourg. A l'unanimité
- Vote une cotisation de soutien à l'ADILE de 50 € pour l'année 2018. A l'unanimité
- Autorise le Maire à signer une nouvelle convention avec le boulanger de l'Hermenault concernant le distributeur de baguettes, le boulanger du Langon cessant cette activité le 14 mai 2018. A l'unanimité
- Maintient le montant mensuel de 4.69 € brut concernant sa participation à la mutuelle assurance du personnel. A l'unanimité
- Est informé du courrier adressé au Ministère concernant la carte des zones défavorisées.
- Se voit rappeler la réunion des 2 conseils du Poiré-sur-Velluire et de Velluire mardi 17 avril prochain à 18h30 avec la participation de la Direction des Finances Publiques.

Pour extrait :

En Mairie, le 16/04/2018

Cet extrait doit être affiché
à la porte de la Mairie, dans
la huitaine qui suit le jour de
la délibération.

Secrétaire



Signature et cachet